

Transports—Loi

mesure? Aucune disposition n'y restreint l'acquisition par des étrangers des compagnies nationales de transport. Seule restriction, les membres du Cabinet vont examiner tout projet d'une partie intéressée à fusionner ou acquérir les avoirs de plus de 20 millions de dollars et 10 p. 100 de toute société de transport du Canada. Cela ne veut pas dire qu'ils vont le rejeter ou le refuser. Ils vont se contenter de l'examiner. Aux termes de la seule autre condition, Investissement Canada va examiner tout projet de moindre valeur, comme il le fait normalement. A mon sens, dans un pays aussi vaste que le Canada où la population est clairsemée, où villes et villages ne sont reliés que par les chemins de fer, les lignes aériennes et les routes, c'est de la pure folie que de vouloir adopter un projet de loi qui va permettre aux étrangers d'acquérir nos sociétés de transport sans garantir aux Canadiens le contrôle de notre réseau.

Cela n'étonne pas les députés de l'opposition, car c'est la spécialité du gouvernement conservateur. La France exerce quelques pressions et les conservateurs lui vendent à rabais nos stocks de morue. Les Américains à leur tour exercent quelques pressions, et les conservateurs leur abandonnent quasiment notre industrie du bois d'oeuvre. Allons-nous être stupides au point d'adopter telle quelle cette mesure, cet énorme projet de loi qui ne donne aux Canadiens aucune garantie qu'ils vont détenir la majorité des actions des chemins de fer qui relient notre pays d'un océan à l'autre et sur lesquels est fondée notre histoire, sans parler de nos lignes aériennes et de nos routes? Allons-nous voir le CN ou le CP passer aux mains de multinationales américaines ou étrangères, comme nous avons vu de Havilland devenir la propriété de Boeing?

En apportant des amendements constructifs à ce projet de loi, il y a moyen de nous assurer que des Canadiens resteront propriétaires de leurs industries de transport. A mon avis, c'est un amendement capital qui contribuerait dans une certaine mesure à dissiper les craintes de ceux qui doutent que le gouvernement conservateur soit capable de défendre les intérêts des Canadiens quand il subit la moindre pression de l'extérieur. Il semblerait que la France ou les États-Unis passent avant nos intérêts.

Il est absolument inconcevable que nous consentions, dans ce projet de loi, à livrer nos itinéraires ferroviaires, aériens et routiers au plus offrant. Ces acheteurs pourraient ne pas agir dans l'intérêt supérieur de nos régions, de nos consommateurs et du Canada.

La construction de notre chemin de fer national a permis à un grand nombre de Canadiens de s'établir un peu partout, entre les deux océans. J'ai l'impression que, d'un seul coup, et moins d'apporter des amendements pour nous protéger contre les prises de contrôle massives par des étrangers, le rêve national de relier le Canada tout entier d'un océan à l'autre sera vendu pour peu au sud de la frontière. Ce ne serait qu'un chapitre de plus dans l'aventure épique d'Investissement Canada. Nous ne le tolérerons pas et je crois que, dans l'opposition, nous sommes d'avis, pour la plupart, que les cheminots de Belleville ou les employés d'Air Canada exprimaient la semaine dernière des inquiétudes légitimes et valables que nous devons dissiper avant d'entreprendre un grand bouleversement. Celui-ci pourrait compromettre non seulement les emplois

mais aussi la survivance même de notre nation, compte tenu du fait qu'elle a dépendu, par le passé, de son réseau de transport.

● (1750)

M. Kilgour: Monsieur le Président, j'ai beaucoup de mal à comprendre quelle est la position du parti libéral sur ce projet de loi. Est-ce que la députée qui vient de prendre la parole serait assez aimable de nous dire quelle est la position de son parti? Est-il d'accord avec le principe, oui ou non?

Mme Copps: Le projet de loi dans sa forme actuelle est pourri. Est-ce assez clair?

M. Kilgour: Sait-elle que la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et Investissement Canada ne sont pas abolis? La loi actuelle n'interdit pas les acquisitions étrangères. La députée peut-elle nous dire d'où elle vient? Est-elle opposée à tout ce que contient le projet de loi? Quels éléments, pour peu qu'il y en ait, approuve-t-elle dans le projet de loi? Je ne m'attends pas à ce qu'elle se prononce au nom de son parti. A-t-elle lu le projet de loi?

Mme Copps: Monsieur le Président, pour répondre à la question à savoir d'où je viens, je crois qu'il serait facétieux de dire que je viens du sein de ma mère. Je répondrai donc que je suis de Hamilton-Est.

Quant au projet de loi, il est évident que nous avons exposé de graves inquiétudes et de sérieuses réserves. Dans sa forme actuelle, ce projet de loi est tout à fait inacceptable parce qu'il n'offre aucune garantie contre la mainmise étrangère de nos réseaux de transport. Le député affirme bien connaître le projet de loi, pourtant je suis surprise qu'il ne sache pas qu'il ne pose que deux conditions aux éventuelles acquisitions par des étrangers.

La première est que toutes les fusions et acquisitions représentant une valeur de plus de 20 millions de dollars et plus de 10 p. 100 des actions donnant droit de vote soient examinées par le gouverneur en conseil. La deuxième, ce sont les dispositions normales adoptées par Investissement Canada. Je ne suis pas étonnée que le député ait d'abord fait référence à cet organisme en l'appelant l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Il est tellement déphasé qu'il ne se rend même pas compte que son gouvernement s'est empressé il y a deux ans d'émasculer l'Agence d'examen de l'investissement étranger et de la remplacer par Investissement Canada, organisme que nous préférons appeler «dépouillement Canada» car il ne protège aucunement les sociétés canadiennes, mais les abandonne à la merci des entreprises étrangères qui peuvent les racheter sans guère se soucier de la souveraineté du Canada que nous, du parti libéral, voudrions protéger.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je suis gré à la députée de ses observations. J'espère que j'ai raison de dire que le parti libéral a changé d'avis tout comme manifestement les ministériels l'ont fait. C'est Otto Lang, l'ancien ministre des Transports libéral, qui a ouvert le bal. Lorsque l'actuel député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) était ministre des Transports, et qu'il a proposé son projet de déréglementation, l'actuel leader du gouvernement à la Chambre et vice-premier ministre (M. Mazankowski) et moi nous sommes vivement opposés à ce projet au comité des transports. Le parti libéral a-t-il maintenant changé d'avis? Accepte-t-il de combattre cette mesure législative?